

Département de la Sarthe  
Commune de NEUVILLE SUR SARTHE  
Lotissement "Rue du Stade"

Date: 05/05/2022

**PLAN DE VENTE LOT n°9**

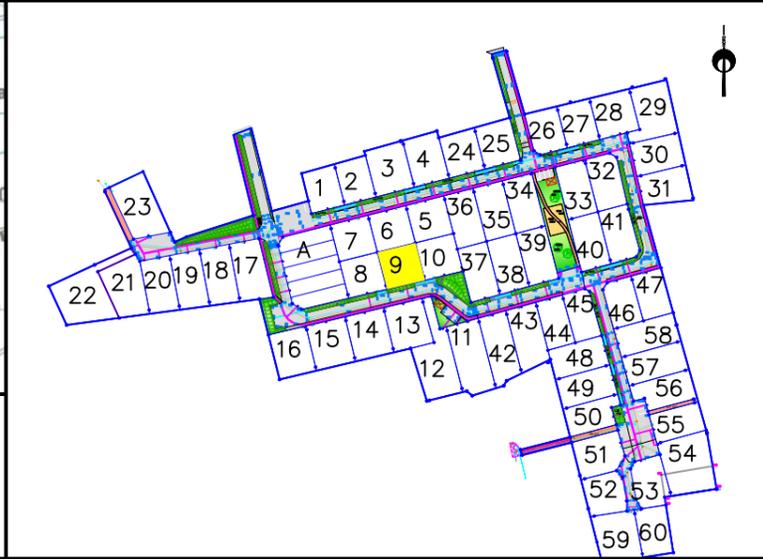
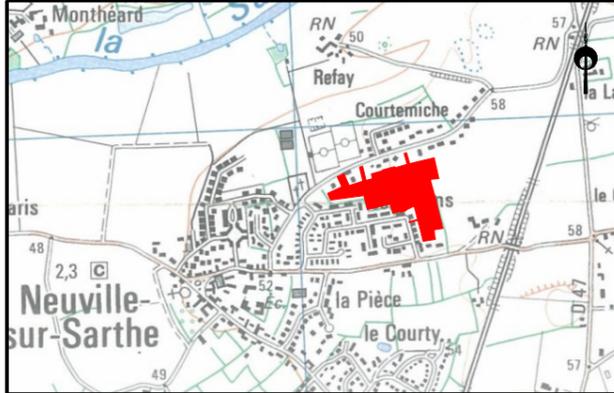
Cadastre : Section AC n° 173

Superficie Arpentée : 418 m<sup>2</sup>

Surface de plancher : 150 m<sup>2</sup>

PLAN DE SITUATION – Sans échelle

PLAN D'ENSEMBLE – Sans échelle



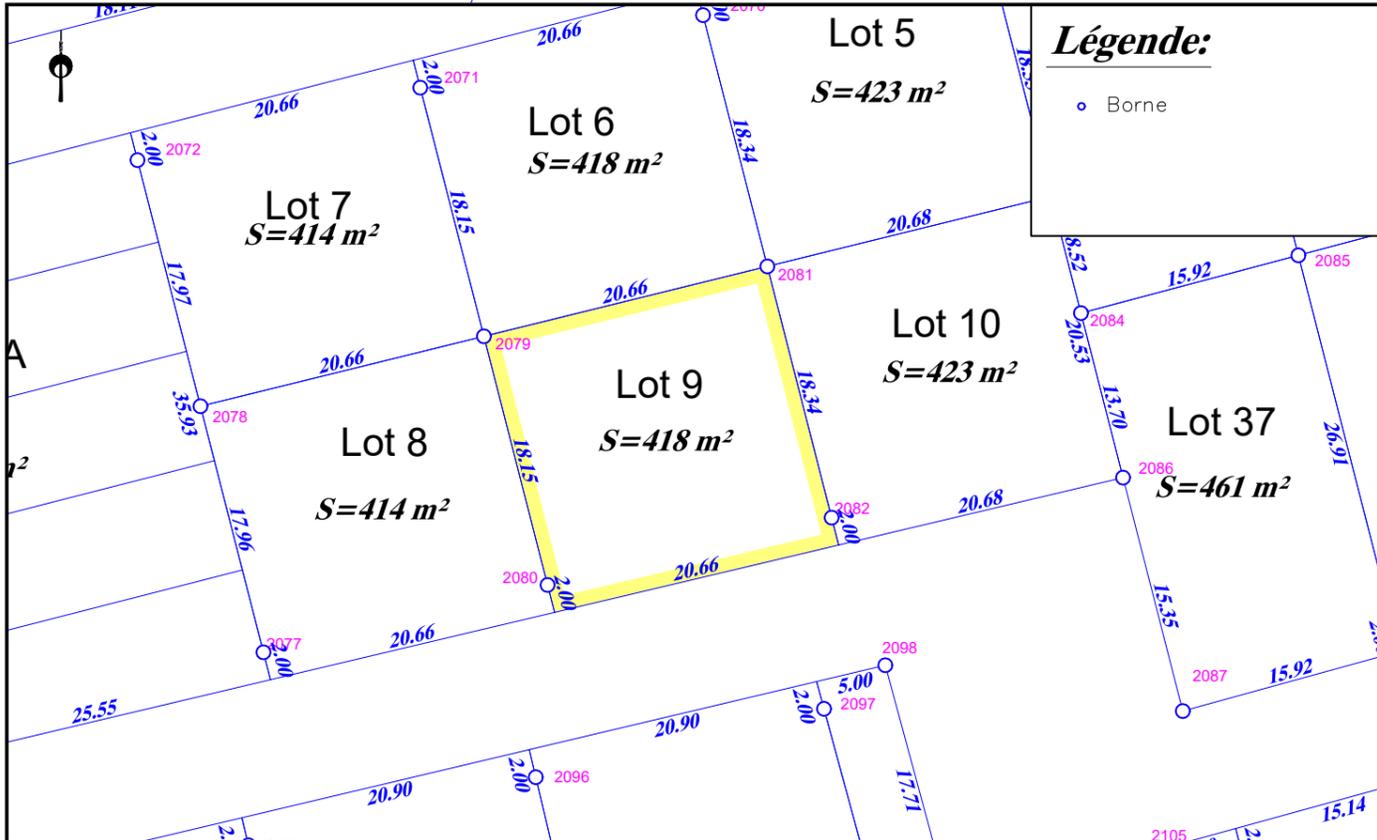
Aménageur

Géomètre - BE VRD

Aménagement Ingénierie Réalisation  
Géomètres-Experts-Fonciers

74 avenue du Général de Gaulle - 72000 LE MANS  
Tél. 02 43 81 47 28 / Fax. 02 43 81 70 54 / lemans@airegeo.fr

PLAN DE BORNAGE – Echelle: 1/500

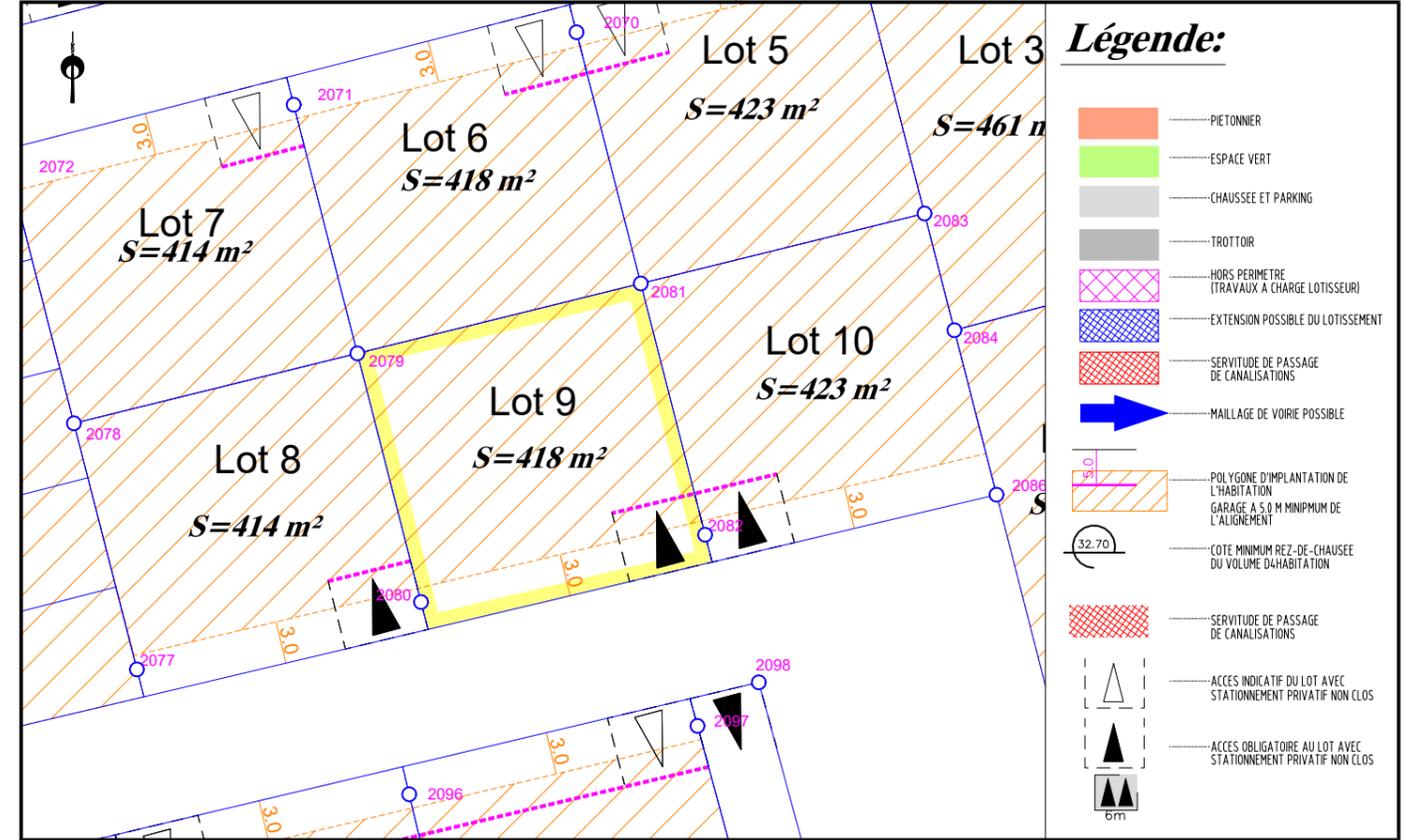


**Légende:**

• Borne

NOTA: L'utilisateur est tenu de veiller à la stabilité des bornes, piquets ou repères portés au présent document, notamment par vérification des cotes ou autres indications qu'il comporte. Il signalera en temps utile au Géomètre toutes discordances qu'il pourrait constater.

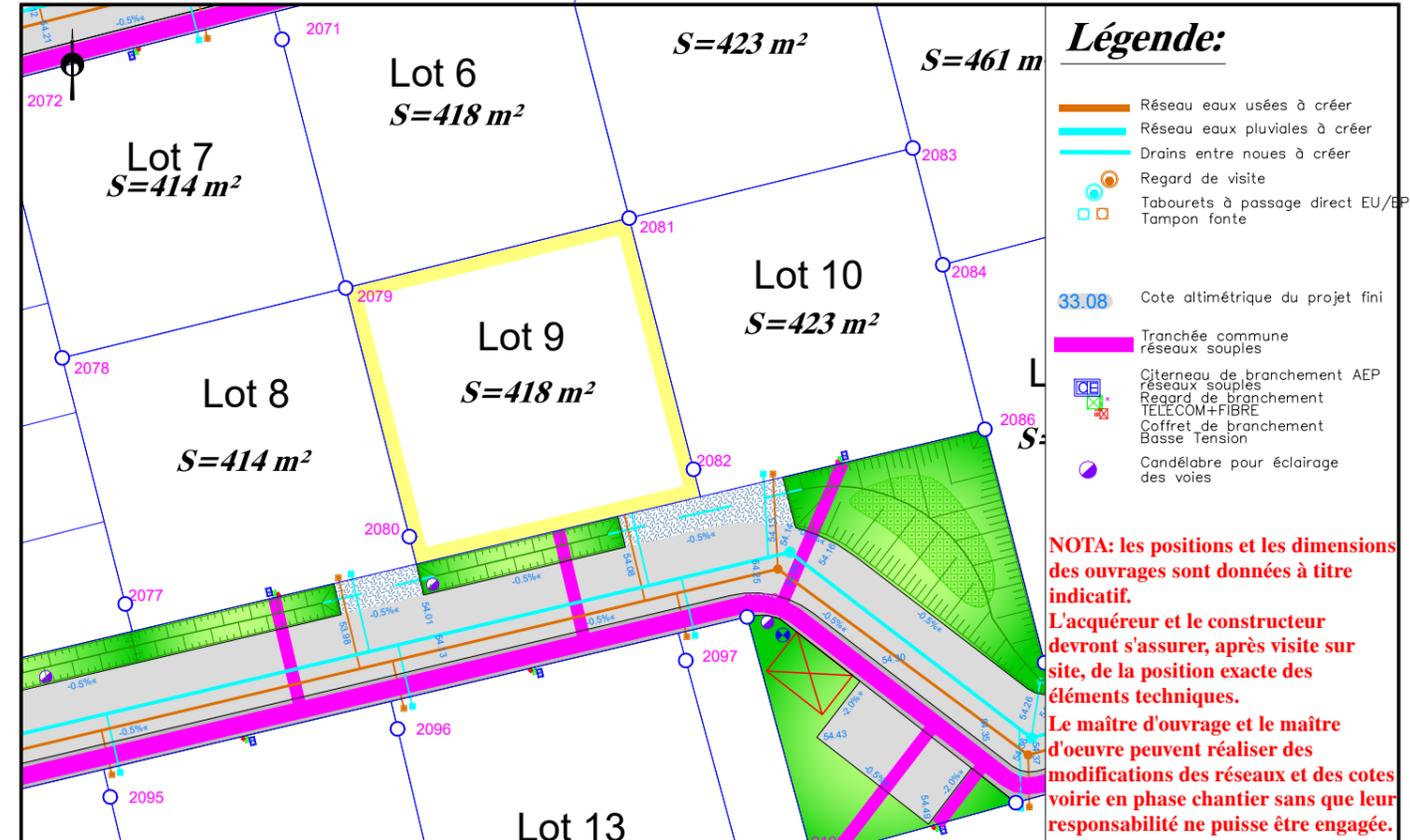
EXTRAIT DU REGLEMENT GRAPHIQUE – Echelle: 1/500



**Légende:**

- PIETONNIER
- ESPACE VERT
- CHAUSSEE ET PARKING
- TROTTOIR
- HORS PERIMETRE (TRAVAUX A CHARGE LOTISSEUR)
- EXTENSION POSSIBLE DU LOTISSEMENT
- SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATIONS
- MAILLAGE DE VOIRIE POSSIBLE
- POLYGONE D'IMPLANTATION DE L'HABITATION GARAGE A S.O.M MINIMUM DE L'ALIGNEMENT
- COTE MINIMUM REZ-DE-CHAUSEE DU VOLUME D'HABITATION
- SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATIONS
- ACCES INDICATIF DU LOT AVEC STATIONNEMENT PRIVATIF NON CLOS
- ACCES OBLIGATOIRE AU LOT AVEC STATIONNEMENT PRIVATIF NON CLOS
- 6m

EXTRAIT DE PLANS VRD – Echelle: 1/500



**Légende:**

- Réseau eaux usées à créer
- Réseau eaux pluviales à créer
- Drains entre noues à créer
- Regard de visite
- Tabourets à passage direct EU/EP
- Tampon fonte
- Cote altimétrique du projet fini
- Tranchée commune réseaux souples
- Citerneau de branchement AEP
- Réseaux souples
- Regard de branchement TELECOM+FIBRE
- Coffret de branchement Basse Tension
- Candélabre pour éclairage des voies

NOTA: les positions et les dimensions des ouvrages sont données à titre indicatif. L'acquéreur et le constructeur devront s'assurer, après visite sur site, de la position exacte des éléments techniques. Le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre peuvent réaliser des modifications des réseaux et des cotes voirie en phase chantier sans que leur responsabilité ne puisse être engagée.